



Communiqué de presse

29/10/2025

Service Communication

communication@syndicat-centre-herault.org

Syndicat Centre Hérault

04 67 88 18 46

syndicat-centre-herault.org



« Les électriques sortent du placard »

Une campagne pour mobiliser autour du tri des déchets électriques et électroniques.

À l'occasion de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD), qui se déroulera du 22 au 30 novembre, le Syndicat Centre Hérault lance une nouvelle campagne de communication dédiée au tri des déchets électriques et électroniques (DEEE). L'objectif : mobiliser les habitants autour d'un gisement considérable, encore trop souvent oublié, qui dort dans les tiroirs, placards ou cartons de stockage.

Les DEEE regroupent l'ensemble des appareils fonctionnant à l'électricité ou contenant des composants électroniques : congélateurs, téléviseurs, téléphones, ampoules, sèche-cheveux, vélos électriques, jouets électriques, cigarettes électroniques... Ces déchets sont complexes à traiter car ils contiennent à la fois des matériaux précieux comme l'or, le cuivre ou le platine, mais aussi des substances dangereuses comme le mercure ou le plomb.

En 2024, sur le territoire, 888 tonnes ont été collectées, soit 11 kg par habitant. En France, le gisement est estimé à 22 kg par habitant. Le taux de collecte basé sur les mises sur le marché atteint 46 % sur l'ensemble des DEEE, pour un objectif national de 65 %. Ces chiffres révèlent un potentiel important de progression.

Le recyclage et la valorisation des déchets électriques permettent de récupérer des matériaux réutilisables, de contribuer à produire de nouveaux équipements et de réduire la consommation de nouvelles ressources. Depuis 2006, le recyclage est effectué localement partout en France, contribuant au développement d'une activité économique pérenne et non-délocalisable. La convention de Bâle interdit en effet l'export des DEEE hors de l'Union européenne.

La bonne gestion de ces déchets est essentielle pour protéger l'environnement et la santé humaine. Leur mauvaise gestion peut entraîner des pollutions des écosystèmes et libérer des substances toxiques dans les sols et les eaux. Sur le site de stockage de Soumont, les déchets électriques peuvent provoquer des incendies, notamment à cause des batteries. Avec la fin de l'exploitation du site prévue en 2031, l'objectif sur le territoire est de diviser par deux les déchets enfouis.

La campagne rappelle que tous les appareils électriques, même les plus petits, doivent être déposés dans un point de collecte ou en déchèterie. Ils ne doivent en aucun cas être jetés dans les bacs ou colonnes de tri, car ils peuvent provoquer des incendies ou explosions.

Au-delà de la sensibilisation, le Syndicat Centre Hérault mise sur l'exemplarité. Tout au long du mois de novembre, une collecte de déchets électriques sera organisée auprès des agents des collectivités participantes. Cette démarche vise à valoriser l'engagement des agents publics et à démontrer, par l'exemple, qu'il est possible d'agir concrètement.

Déployée tout au long du mois de novembre sur Facebook, Instagram, dans le Midi Libre, sur Radio Lodève et RFM Cœur d'Hérault, dans les écoles, les collectivités, ainsi que via le réseau d'affichage Mediaffiche, cette campagne s'inscrit dans une démarche collective. Le Syndicat Centre Hérault s'appuie sur le soutien d'Ecologic, éco-organisme national chargé de la récupération et du recyclage des déchets électriques et électroniques usagés.

Trier ses déchets électriques, c'est agir concrètement pour l'environnement, préserver des ressources rares et précieuses et construire un territoire plus durable.